



Cabane à sucre Constantin

# Activité de balade à cheval

Recommandations et encadrement du fournisseur  
de service afin de mieux structurer l'activité

## **1. Conditions extérieurs favorables :**

- 1.1 État du parcours et de la chaussée : Le sentier ne comporte pas de pente ou côte, il s'agit déjà d'un chemin plat.
  - 1.2 Minimiser les arrêts et les départs au cours d'un même trajet, puisque c'est à ce moment que le cheval fait le plus gros effort.
  - 1.3 Sentiers ouverts et déneigés.
  - 1.4 Conditions climatiques : l'activité doit être suspendue pour la journée ; lorsque la température atteint ou est inférieure à -20 degrés Celsius (excluant le facteur éolien) ou en cas de neige très abondante ou chaussée très verglacée.
- 1.5 Équipement facilitant le travail de traction :
- Carriole : Les 4 roues doivent être de grande taille et munies de pneumatiques, déjà en application.

## **2. Les carrioles devront être tirées par des chevaux qui doivent :**

- 2.1 Être exempts de maladies et de plaies suivant l'attestation d'examen médical d'un médecin vétérinaire (plan de médecine préventive); L'attestation médicale devra être fournie suite à un examen (bilan de santé) réalisé 2 semaines précédant le début des services et devra attester que les chevaux employés pour les services sont aptes à fournir les efforts requis pour la traction d'une carriole en milieu rural. L'état de santé du cheval doit permettre son utilisation sans danger pour les passagers, le public et pour le cheval même avant tout.

En conclusion, dans l'éventualité où une investigation du système cardiovasculaire ou respiratoire à l'effort serait prescrite lors d'un examen médical, le fournisseur de service devra procéder à l'investigation sans quoi, le cheval ne pourra fournir de services pour notre établissement.

- 2.2 Être ferrés aux quatre pattes; Le ferrage devra toujours être à jour, soit fait aux 6 à 8 semaines, les fers devront être adéquats (pas trop petits). Les pistons devront être aussi en bonne et due forme, pas usés. Une preuve écrite de la date du ferrage devra être délivrée par le spécialiste (maréchal-ferrant) qui aura fait le travail avant le début de la saison.
- 2.3 Bénéficier, d'un temps de repos d'au moins 30 minutes après chaque heure de travail. Les temps de repos (pauses) devront être encadrés de cette façon :
  - Chaque équipe (de 2 chevaux) aura une pause d'une durée de 30 minutes dans un endroit en retrait. Afin de ne pas fatiguer le cheval, celui-ci restera attelé lors des pauses.
  - Un abri a été aménagé afin d'offrir aux chevaux un endroits en retrait pour les temps de repos.
  - Durant sa pause, le cheval aura accès à de l'eau potable et du foin à volonté.
- 2.4 Être attelés pour un maximum de 7 heures à compter de l'heure de sortie du cheval. La durée maximale prescrite comprend les périodes de temps nécessaires pour se rendre à l'écurie, à un poste d'embarquement ou à l'endroit où le cheval est attelé ou en revenir;
- 2.5 Être attelés correctement, notamment de façon à pouvoir respirer librement; être muni d'un attelage propre dont le cuir n'est pas fendillé et ne comporte aucune aspérité susceptible de lui causer des blessures
- 2.6 Être convenablement nourris; ils doivent recevoir suffisamment de moulée pour combler leurs besoins en vitamines et minéraux.

- 2.7 Être propres;
- 2.8 Être logés dans un endroit propre, salubre et sécuritaire adapté aux besoins du cheval pour assurer leur confort et leur bien-être. Cet endroit doit être aménagé de façon sécuritaire et ne pas comporter d'objets pouvant blesser le cheval.
- 2.9 Une inspection des lieux sera réalisée une fois par année pour s'assurer de la conformité de ceux-ci (propreté, salubrité, sécurité).

### **3. Capacité des chevaux à l'effort :**

- 3.1 Le cheval doit être habitué de fournir ce type d'effort à l'année. Il doit être en forme, préparé et entraîné.
- 3.2 Il doit bénéficier de conditions physiques favorables pour être en mesure d'avoir l'endurance pour effectuer l'activité.
- 3.3 Bénéficier de sorties régulières en dehors du temps d'attelage, d'un programme d'entraînement régulier. Ils doivent être en forme et préparé à fournir ce type d'effort durant cette courte période (environ 10 semaines).